



DECISION N° 2024-313

**Accord-cadre à bons de commande concernant
des prestations d'animations culturelles, sportives et
de loisirs.**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord-cadre concernant des **prestations d'animations culturelles, sportives et de loisirs.**

Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum, et passé en application des articles L2125-1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

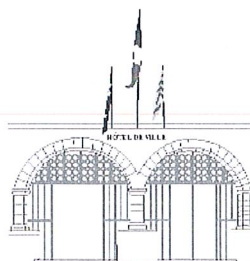
Le présent accord-cadre comporte les 34 lots suivants :

- Lot n°1 : Pilates

- Montant maximum annuel : 10 000 € HT
- Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
- Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 800 € HT

- Lot n°2 : Aérobie

- Montant maximum annuel : 14 000 € HT



- Montant estimatif annuel : 7 000 € HT
- Estimation du détail quantitatif estimatif : 6 480 € HT

- Lot n° 3 : Gym douce
 - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 440 € HT

- Lot n°4 : Bébé gym- Motricité
 - Montant maximum annuel : 16 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 8 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 7 740 € HT

- Lot n° 5 : Ateliers parents-enfants omnisports
 - Montant maximum annuel : 8 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 4 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 3 480 € HT

- Lot n° 6 : Qi Gong
 - Montant maximum annuel : 12 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 6 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 5 460 € HT

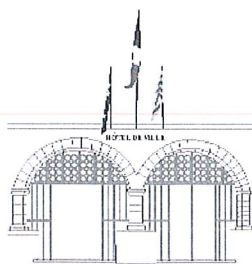
- Lot n°7 : Self-défense
 - Montant maximum annuel : 15 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 7 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 7 275 € HT

- Lot n° 8 : Zumba
 - Montant maximum annuel : 9 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 4 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 150 € HT

- Lot n° 9 : Aéro Boxe
 - Montant maximum annuel : 2 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 1 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 750 € HT

- Lot n°10 : Yoga
 - Montant maximum annuel : 6 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 3 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 2 800 € HT

- Lot n° 11 : Sophrologie
 - Montant maximum annuel : 18 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 9 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 8 400 € HT



- Lot n° 12 : Initiation aux outils numériques
 - Montant maximum annuel : 102 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 51 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 50 730 € HT

- Lot n°13 : Ateliers sociolinguistiques (ASL), cours de français langue étrangère (FLE) et savoirs de base
 - Montant maximum annuel : 54 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 27 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 26 320 € HT

- Lot n° 14 : Céramique et Poterie
 - Montant maximum annuel : 15 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 7 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 7 400 € HT

- Lot n° 15 : Mosaique
 - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 5 040 € HT

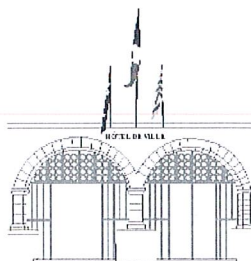
- Lot n°16 : Loisirs créatifs
 - Montant maximum annuel : 6 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 3 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 2 700 € HT

- Lot n° 17 : Ateliers peinture
 - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 410 € HT

- Lot n° 18 : Peinture sur verre
 - Montant maximum annuel : 6 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 3 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 2 160 € HT

- Lot n°19 : Atelier couture et création textile durable
 - Montant maximum annuel : 50 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 25 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 24 000 € HT

- Lot n° 20 : Socio-esthétique
 - Montant maximum annuel : 5 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 2500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 2 400 € HT



- Lot n° 21 : Couture/Tricot/Crochet
 - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 200 € HT

- Lot n°22 : Cuisine et/ou pâtisserie diététique
 - Montant maximum annuel : 38 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 19 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 18 000 € HT

- Lot n° 23 : Atelier de spectacle vivant
 - Montant maximum annuel : 13 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 6 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 6 195 € HT

- Lot n° 24 : Expression orale par les pratiques théâtrales
 - Montant maximum annuel : 3 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 1 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 1 350 € HT

- Lot n°25 : Eveil musical
 - Montant maximum annuel : 18 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 9 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 8 370 € HT

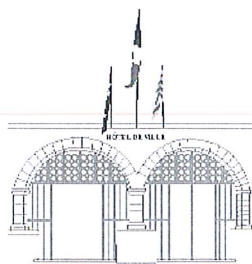
- Lot n° 26 : Chant
 - Montant maximum annuel : 11 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 5 490 € HT

- Lot n° 27 : Cirque
 - Montant maximum annuel : 11 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 5 490 € HT

- Lot n°28 : Atelier jardinage
 - Montant maximum annuel : 34 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 17 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 16 800 € HT

- Lot n° 29 : Atelier scientifique et découverte
 - Montant maximum annuel : 18 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 9 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 8 160 € HT

- Lot n° 30 : Atelier photo/Vidéo
 - Montant maximum annuel : 25 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 12 500 € HT



- Estimation du détail quantitatif estimatif : 12 420 € HT
- Lot n°31 : Intervention de soutien à la parentalité
 - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 455 € HT
- Lot n° 32 : Ecrivain public
 - Montant maximum annuel : 16 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 8 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 6 660 € HT
- Lot n° 33 : Ludothèque
 - Montant maximum annuel : 5 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 2 500 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 1 860 € HT
- Lot n° 34 : Ateliers d'éveil parents-enfants
 - Montant maximum annuel : 10 000 € HT
 - Montant estimatif annuel : 5 000 € HT
 - Estimation du détail quantitatif estimatif : 4 500 € HT

Les montants maximums seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le marché est reconductible, au plus tôt à compter de la date à laquelle le montant maximum sera atteint, ou au plus tard au terme d'un délai d'un an à compter de sa date de notification ou sa reconduction.

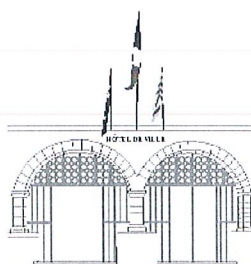
Chaque lot de l'accord-cadre sera multi-attributaires.

Pour les lots 1, 5, 9, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34 : Le nombre maximum d'opérateurs susceptibles d'être retenus est 2 sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres et selon le classement des offres.

Pour les lots 3, 4, 6, 7, 8, 10, 13, 16, 19, 23, 24 : Le nombre maximum d'opérateurs susceptibles d'être retenus est 3 sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres et selon le classement des offres.

Pour les lots 2 et 26 : Le nombre maximum d'opérateurs susceptibles d'être retenus est 4 sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres et selon le classement des offres.

Pour les lots 11 et 31 : Le nombre maximum d'opérateurs susceptibles d'être retenus est 5 sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres et selon le classement des offres



Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au JOUE, au BOAMP et au site internet de la Ville le 16 novembre 2023, publié le 19 novembre 2023 au BOAMP et au site de la Ville et le 21 novembre 2023 au JOUE.

Cet avis, fixait la date limite de remise des offres au 18 décembre 2023 à 12h00 dernier délai.

Cinquante-deux offres ont été réceptionnées dans les délais.

Pour les lots 23, 25, 27, 29 et 34, la candidature de l'entreprise ISMAELLE LAMBLLOT n'a pas été admise. En effet, elle n'a fourni ni les pièces de candidature, ni les pièces de l'offre.

Pour les lots 16, 17 et 31, la candidature de l'entreprise LOUISE PHIQUEPAL-ART THERAPIE n'a pas été admise. En effet, elle n'a fourni ni les pièces de la candidature demandées à l'article 5.1 du règlement de la consultation, ni les pièces de l'offre.

Pour les lots 04, 25, 31 et 34, la candidature de l'entreprise JOCS de LENGUA D'AQUI – PALE FILLATREAU NURIA n'a pas été admise. En effet, elle a déposé deux offres en tant que NURIA PALE et NURIA PALE FILLATREAU. Après vérification, il a été constaté qu'il s'agissait du même dépôt la concernant. En application des dispositions de l'article 6.1 du règlement de consultation, seul les derniers plis transmis ont été pris en compte pour chaque lot.

Les autres candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de leurs offres.

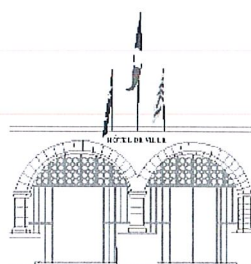
Critères de jugement des offres :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations- Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	40 %
2-Valeur technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	60 %

Les offres de l'ASSOCIATION PROFESSION SPORT 66 (lots 1,2,3,6,8), l'entreprise GYMSPOT CENTES (lots 1,2,3), l'auto entrepreneur NURIA PALE FILLATREAU (lots 4 et 34), l'auto entrepreneur MELANIE DE CARVALHO (lot 11), l'auto entrepreneur CAROLE TRAINER (lot 11), SAS ALFMED (lot 13), l'association TAMBOUILLES ET VADROUILLES (lots 16, 22), l'auto entrepreneur SOPHIE CULOT (lot 17), la SASU PRESTATIONS ARTISTIQUES (lot 17), l'association COMPAGNIE CIELO (lot 27), l'entreprise GLB (lot 32) ont été déclarées inacceptables. En effet, leurs offres sont supérieures aux crédits budgétaires alloués.

Les offres de l'entreprise MARIE LAURE GANCI du lot 21 et de la SASU PRESTATIONS ARTISTIQUES du lot 26 ont été déclarées irrégulières car incomplètes.



Au terme de la procédure, et lors de sa réunion du 11 janvier 2024, la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° du Code de la commande publique, a décidé d'attribuer les accords-cadres aux entreprises présentant les offres économiquement avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :

Lot n° 1:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 4 800 € TTC.

Lot n° 2:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 6 480 € TTC.

2°- **L'auto entrepreneur El BAILA SANDRA**, 1 rue du Stade, 66600 SALSES LE CHÂTEAU, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 8 100 € TTC.

Lot n° 3:

1°- **L'auto entrepreneur El BAILA SANDRA**, 1 rue du Stade, 66600 SALSES LE CHÂTEAU, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 5 550 € TTC.

Lot n° 4:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 7 740 € TTC.

Lot n° 5:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 320 € TTC.

2°- **ASSOCIATION ANIMATION SPORT EMPLOI 66**, 19 avenue Grande-Bretagne, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 4 176 € TTC.

Lot n° 6:

1°- **L'auto entrepreneur ROQUES Marie-Chantal**, 5 avenue Gaston VILA, 66720 TAUTAVEL, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 6 825 € TTC.

Lot n° 10:

1°- **ASSOCIATION ANIMATION SPORT EMPLOI 66**, 19 avenue Grande-Bretagne, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 880 € TTC.

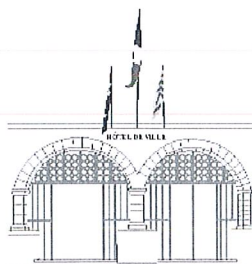
2°- **L'entreprise GYMSPOT, CENTES SAS**, 1 place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 3 600 € TTC.

Lot n° 11:

1°- **L'auto entrepreneur CATHIA RODOR SOPHROLOGUE**, 26 rue Franklin 66270 LE SOLER, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 7 800 € TTC.

2°- **L'auto entrepreneur CHLOE THOMAS**, 24 Avenue du Général De Gaulle, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 9 240 € TTC.

3°- **L'entreprise GYMSPOT, CENTES SAS**, 1 place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 10 800 € TTC.



Lot n° 12:

1°- **L'entreprise A GINESTE CONSULTING**, 8 rue des Carignans, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 42 050 € TTC.

2°- **L'association CRAF ADPEP**, 113 Boulevard Aristide Briand 66100 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 46 312 € TTC.

Lot n° 13 :

1°- **L'association CRAF ADPEP**, 113 Boulevard Aristide Briand 66100 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 29 610 € TTC.

Lot n° 16:

1°- **L'auto entrepreneur LES ATELIERS D'EMILIE - EMILIE CARRETERO**, 38 avenue de la pierre droite, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 475€ TTC.

2°- **L'association LA COLLINE DES RÊVES**, Rue de l'étang, 66500 LOS MASOS, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 3 375 € TTC.

3°- **L'auto entrepreneur SOPHIE CULOT**, 27 Avenue du palais des expositions, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 3 375€ TTC.

Lot n° 19:

1°- **L'auto entrepreneur CORNET LENGLEZ MYRIAM**, 34 Rue du Château, 11350 PADERN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 18 800 € TTC.

2°- **L'auto entrepreneur LES ATELIERS D'EMILIE - EMILIE CARRETERO**, 38 avenue de la pierre droite, 66240 SAINT ESTEVE, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 24 160€ TTC.

Lot n° 21:

1°- **L'auto entrepreneur CORNET LENGLEZ MYRIAM**, 34 Rue du Château, 11350 PADERN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 940 € TTC.

Lot n° 23:

1°- **ASSOCIATION COMPAGNIE TROUPUSCULE THEATRE**, 31 Boulevard Nungesser et Coli, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 5 133 € TTC.

2°- **L'association HANGING PLANTS**, Lieu-dit Mas Ils Roures, Route de Sorède, 66700 ARGELES-SUR-MER, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 7 000 € TTC.

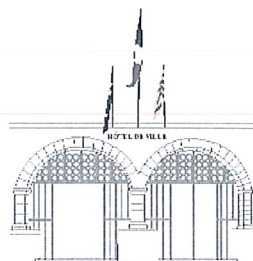
3°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 7 965 € TTC.

Lot n° 24:

1°- **ASSOCIATION COMPAGNIE TROUPUSCULE THEATRE**, 31 Boulevard Nungesser et Coli, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 305 € TTC.

2°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 800 € TTC.

3°- **L'auto entrepreneur HANGING PLANTS**, Lieu-dit Mas Ils Roures, Route de Sorède, 66700 ARGELES-SUR-MER, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 800 € TTC.



Lot n° 25:

1°- **L'auto entrepreneur JOCS DE LENGUA D'AQUI – PALE FILLATREAU NURIA**, 8 rue des Pervenches, 66180 VILLENEUVE de la RAHO, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 10 253,25 € TTC.

2°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 11 160 € TTC.

Lot n° 26:

1°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 6 405 € TTC.

Lot n° 28:

1°- **L'association LA COLLINE DES RÊVES**, Rue de l'étang, 66500 LOS MASOS, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 15 120 € TTC.

2°- **L'association BOTANIC HARMONY**, 80 avenue Annibal, 66420 LE BARCARES, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 16 800 € TTC.

Lot n° 29:

1°- **ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS OCCITANIE**, 3 bis avenue de Belfort 66000 PERPIGNAN, dont le siège social se situe au 49, Boulevard Berthelot 34 000 MONTPELLIER, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 8 976 € TTC.

Lot n° 30:

1°- **L'auto entrepreneur ISABELLE CASANOVAS**, 29, rue René Bazin, 66100 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 6 900 € TTC.

2°- **L'auto entrepreneur GROUPEMENT LIONEL MOOGIN (mandataire)/ VIRGINIE DEMORGET**, 1 rue du Cardinal, 66740 LAROQUE-DES-ALBERES, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 14 760 € TTC

Lot n° 31:

1°- **L'auto entrepreneur JOCS DE LENGUA D'AQUI – PALE FILLATREAU NURIA**, 8 rue des Pervenches, 66180 VILLENEUVE de la RAHO, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 3 638,25 € TTC.

2°- **ASSOCIATION COMPAGNIE TROUPUSCULE THEATRE**, 31 Boulevard Nungesser et Coli, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 871 € TTC.

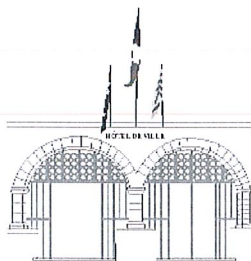
3°- **L'auto entrepreneur SOPHIE CULOT**, 27 Avenue du palais des expositions, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 4 950 € TTC.

4°- **L'auto entrepreneur ISABELLE CASANOVAS**, 29, rue René Bazin, 66100 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 475 € TTC.

5°- **L'auto entrepreneur PARENT EVEILLE- STEPHANE LAURENT**, 86 rue Paul Rubens, bâtiment C1, appartement 232, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 4 232.25 € TTC.

Lot n° 33:

1°- **ASSOCIATION LES ENFANTS DU LUDE**, 107 Avenue de Prades, 66000 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 400 € TTC.



2°- **L'auto entrepreneur L'ATELIER ROBINSON – JULIEN SERGEANT**, 1 rue de l'espérance, 66450 POLLESTRES, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 1 700 € TTC.

Lot n° 34:

1°- **L'auto entrepreneur ISABELLE CASANOVAS**, 29, rue René Bazin, 66100 PERPIGNAN, pour un montant du détail quantitatif estimatif de 4 500 € TTC.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver la procédure adaptée concernant **des prestations d'animations culturelles, sportives et de loisirs, aux conditions définies ci-dessus.**

ARTICLE 2 :

De signer les accords-cadres avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA,

Lot n° 2:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA,

2°- **L'auto entrepreneur EI BAILA SANDRA**, 1 rue du Stade, 66600 SALSES LE CHÂTEAU,

Lot n° 3:

1°- **L'auto entrepreneur EI BAILA SANDRA**, 1 rue du Stade, 66600 SALSES LE CHÂTEAU,

Lot n° 4:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA,

Lot n° 5:

1°- **L'auto entrepreneur OLIVE VANESSA**, 5 rue Joan Baez, 66300 PASSA,

2°- **ASSOCIATION ANIMATION SPORT EMPLOI 66**, 19 avenue Grande-Bretagne, 66000 PERPIGNAN,

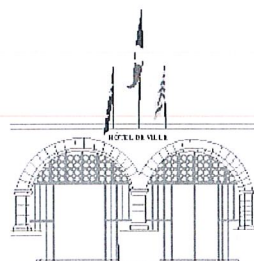
Lot n° 6:

1°- **L'auto entrepreneur ROQUES Marie-Chantal**, 5 avenue Gaston VILA, 66720 TAUTAVEL,

Lot n° 10:

1°- **ASSOCIATION ANIMATION SPORT EMPLOI 66**, 19 avenue Grande-Bretagne, 66000 PERPIGNAN,

2°- **L'entreprise GYMSPOT, CENTES SAS**, 1 place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT,



Lot n° 11:

- 1°- **L'auto entrepreneur CATHIA RODOR SOPHROLOGUE**, 26 rue Franklin 66270 LE SOLER,
- 2°- **L'auto entrepreneur CHLOE THOMAS**, 24 Avenue du Général De Gaulle, 66000 PERPIGNAN,
- 3°- **L'entreprise GYMSPOT, CENTES SAS**, 1 place Paul Verlaine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT,

Lot n° 12:

- 1°- **L'entreprise A GINESTE CONSULTING**, 8 rue des Carignans, 66240 SAINT ESTEVE,
- 2°- **L'association CRAF ADPEP**, 113 Boulevard Aristide Briand 66100 PERPIGNAN,

Lot n° 13 :

- 1°- **L'association CRAF ADPEP**, 113 Boulevard Aristide Briand 66100 PERPIGNAN,

Lot n° 16:

- 1°- **L'auto entrepreneur LES ATELIERS D'EMILIE - EMILIE CARRETERO**, 38 avenue de la pierre droite, 66240 SAINT ESTEVE,
- 2°- **L'association LA COLLINE DES RÊVES**, Rue de l'étang, 66500 LOS MASOS,
- 3°- **L'auto entrepreneur SOPHIE CULOT**, 27 Avenue du palais des expositions, 66000 PERPIGNAN,

Lot n° 19:

- 1°- **L'auto entrepreneur CORNET LENGLEZ MYRIAM**, 34 Rue du Château, 11350 PADERN,
- 2°- **L'auto entrepreneur LES ATELIERS D'EMILIE - EMILIE CARRETERO**, 38 avenue de la pierre droite, 66240 SAINT ESTEVE,

Lot n° 21:

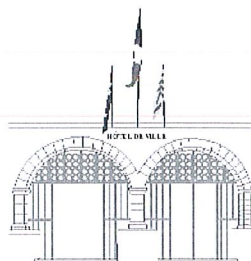
- 1°- **L'auto entrepreneur CORNET LENGLEZ MYRIAM**, 34 Rue du Château, 11350 PADERN,

Lot n° 23:

- 1°- **ASSOCIATION COMPAGNIE TROUPUSCULE THEATRE**, 31 Boulevard Nungesser et Coli, 66000 PERPIGNAN,
- 2°- **L'association HANGING PLANTS**, Lieu-dit Mas Ils Roures, Route de Sorède, 66700 ARGELES-SUR-MER,
- 3°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH,

Lot n° 24:

- 1°- **ASSOCIATION COMPAGNIE TROUPUSCULE THEATRE**, 31 Boulevard Nungesser et Coli, 66000 PERPIGNAN,
- 2°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH,
- 3°- **L'auto entrepreneur HANGING PLANTS**, Lieu-dit Mas Ils Roures, Route de Sorède, 66700 ARGELES-SUR-MER,



Lot n° 25:

1°- **L'auto entrepreneur JOCS DE LENGUA D'AQUI – PALE FILLATREAU NURIA**, 8 rue des Pervenches, 66180 VILLENEUVE de la RAHO,

2°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH,

Lot n° 26:

1°- **L'association VOTRE INVITATION PARTAGEE**, 2 rue les champs du moulin, 66170 NEFIACH,

Lot n° 28:

1°- **L'association LA COLLINE DES RÊVES**, Rue de l'étang, 66500 LOS MASOS,

2°- **L'association BOTANIC HARMONY**, 80 avenue Annibal, 66420 LE BARCARES,

Lot n° 29:

1°- **ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS OCCITANIE**, 3 bis avenue de Belfort 66000 PERPIGNAN, dont le siège social se situe au 49, Boulevard Berthelot 34 000 MONTPELLIER,

Lot n° 30:

1°- **L'auto entrepreneur ISABELLE CASANOVAS**, 29, rue René Bazin, 66100 PERPIGNAN,

2°- **L'auto entrepreneur GROUPEMENT LIONEL MOOGIN (mandataire)/ VIRGINIE DEMORGET**, 1 rue du Cardinal, 66740 LAROQUE-DES-ALBERES,

Lot n° 31:

1°- **L'auto entrepreneur JOCS DE LENGUA D'AQUI – PALE FILLATREAU NURIA**, 8 rue des Pervenches, 66180 VILLENEUVE de la RAHO,

2°- **ASSOCIATION COMPAGNIE TROUPUSCULE THEATRE**, 31 Boulevard Nungesser et Coli, 66000 PERPIGNAN,

3°- **L'auto entrepreneur SOPHIE CULOT**, 27 Avenue du palais des expositions, 66000 PERPIGNAN,

4°- **L'auto entrepreneur ISABELLE CASANOVAS**, 29, rue René Bazin, 66100 PERPIGNAN,

5°- **L'auto entrepreneur PARENT EVEILLE- STEPHANE LAURENT**, 86 rue Paul Rubens, bâtiment C1, appartement 232, 66000 PERPIGNAN,

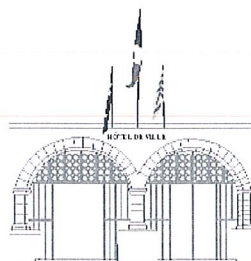
Lot n° 33:

1°- **ASSOCIATION LES ENFANTS DU LUDE**, 107 Avenue de Prades, 66000 PERPIGNAN,

2°- **L'auto entrepreneur L'ATELIER ROBINSON – JULIEN SERGEANT**, 1 rue de l'espérance, 66450 POLLESTRES,

Lot n° 34:

1°- **L'auto entrepreneur ISABELLE CASANOVAS**, 29, rue René Bazin, 66100 PERPIGNAN,



ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non admis ont été informés par courriel, via la plateforme AWS en date du 26 décembre 2023 du rejet de leurs candidatures.

Les candidats non retenus ont été informés par courriel, via la plateforme AWS en date du 31 janvier 2024 du rejet de leurs offres.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 01 février 2024, que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **08 MARS 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240308-187674A-AU-1-1

Accusé reçu le : **08 MARS 2024**

Affiché le : **08 MARS 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

